

Arrêté du 13 novembre 2008 fixant les modalités d'attribution et le montant des indemnités pouvant être allouées aux collaborateurs extérieurs du contrôleur général des lieux de privation de liberté

[Séquestration et privation de liberté en contexte sectaire](#)[Lois et décrets \(LODA\)](#)[Modifier](#)

Date	30/01/2015
Juridiction / Nature	ARRETE
NOR / Numéro	PRMG0825173A
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000019779186

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] Le montant de l'indemnité forfaitaire prévue à l' article 3 du décret du 12 mars 2008 susvisé varie en fonction de la nature des tâches confiées par le contrôleur général des lieux de privation de liberté [...]

[...] décret du 12 mars 2008 susvisé pouvant être allouée aux collaborateurs extérieurs apportant, en qualité de contrôleurs, leur concours de façon intermittente au contrôleur général des lieux de privation de liberté [...]

[...] décret du 12 mars 2008 susvisé pouvant être allouée aux collaborateurs extérieurs apportant, en qualité de contrôleurs, leur concours de façon intermittente au contrôleur général des lieux de privation de liberté [...]

[...]relatif au contrôleur général des lieux de privation de liberté, et notamment son article 3, Arrêtent :[...]

TEXTES VISÉS

Le Premier ministre, le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique et le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique, Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ; Vu le décret n° 2008-246 du 12 mars 2008 relatif au contrôleur général des lieux de privation de liberté, et notamment son article 3, Arrêtent :

RÉFÉRENCE

ARRETE PRMG0825173A du 30 janvier 2015, « Arrêté du 13 novembre 2008 fixant les modalités d'attribution et le montant des indemnités pouvant être allouées aux collaborateurs extérieurs du contrôleur général des lieux de privation de liberté ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000019779186> (consulté le 20 juin 2026).